



ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande introduite par **S.A. MERY BOIS**, dont les bureaux sont situés Allée des Artisans, 20 à 4130 Esneux en vue d'obtenir le **permis unique**.

Le terrain concerné est situé Allée des Artisans, 20 à 4130 Esneux, parcelles cadastrées *2e division, TILFF, section c n°10A2, 10C2, 10E2, 10H2, 10V*.

La demande vise les travaux suivants : **Maintien en exploitation d'un commerce de bois, avec atelier de coupe et zone de stockage de matériaux destinées à la vente sis Allée des Artisans 20 à 4130 Esneux.**

Le projet s'écarte du guide communal d'urbanisme pour la raison suivante :
- matériau de parement : panneau EQUITONE

Le dossier peut être consulté à l'administration communale (Service urbanisme) à partir du 28/03/23.

- Date d'affichage de la demande : **24/03/23**
- Date d'ouverture de l'enquête : **28/03/23**
- Clôture de l'enquête : Lieu : Administration communale d'Esneux,
Place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 Esneux
Date : **11/04/23 à 10 heures**

• Les observations écrites peuvent être adressées au Collège communal d'Esneux, place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

La Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et le jeudi jusqu'à 20 heures.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Madame Florine Parizel, conseillère en aménagement du territoire (04/380.93.35) ou de Madame Bénédicte Laurent, conseillère en environnement (04/380.93.36).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par la conseillère en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, des conseillères en aménagement du territoire et en environnement ou à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, de la fonctionnaire technique et du fonctionnaire délégué : Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 Liège - ☎ 04/224.54.11.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Esneux, le 23 mars 2023

La Bourgmestre,
Laura IKER

